






○ Quelques conseils

Pour les victimes

-  Bien s'alimenter
-  Protéger son sommeil
-  Éviter les substances nocives
-  Prévenir ses proches
-  Consulter des professionnels spécialisés

Repérage des symptômes

En immédiat :

- État d'agitation
- Sidération


En post-immédiat :

- Trouble du sommeil
- Sensation de détachement
- Qui vive / Tension interne
- Images, souvenirs qui reviennent en boucle
- Trouble de la concentration
- Évitement de certaines situations





CENTRE HOSPITALIER Henri Laborit

○ Coordonnées

 **CUMP : 05 49 44 58 11**
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.
En dehors de ces horaires, contactez le 15

 **Adresse :** CUMP Renforcée de la Vienne - CH Laborit
370 avenue Jacques Cœur CS 10587 -
86021 Poitiers cedex

 coordination.cump86@ch-poitiers.fr

 **Page internet :** <https://ch-laborit.fr/services-de-soins/adultes/prevention-promotion-de-sante-mentale/cump-renforcee-de-la-vienne/>

© Service Communication CH Laborit 2024



CENTRE HOSPITALIER LABORIT
370 avenue Jacques Cœur - CS 10587
86021 Poitiers cedex

www.ch-laborit.fr
Suivez-nous sur les réseaux sociaux !
  



Prise en charge de l'urgence médico-psychologique
des victimes d'évènements collectifs pouvant entraîner
un traumatisme psychique

○ Historique

Le dispositif d'urgence médico-psychologique a été constitué dans les suites de l'attentat survenu à la station RER Saint-Michel (Paris) le 25 juillet 1995, afin d'assurer la prise en charge des victimes confrontées à un événement potentiellement traumatisant. En effet, tout événement à fort retentissement émotionnel peut occasionner non seulement des blessures physiques, mais aussi des blessures psychiques individuelles ou collectives, immédiates ou différées, aiguës ou chroniques. Ces victimes nécessitent des soins d'urgence au même titre que les blessés physiques.

○ Missions

L'intervention rapide de médecins psychiatres, de psychologues et d'infirmiers, intégrés aux unités d'aide médicale urgente (SAMU-SMUR) garantit une prise en charge immédiate et post-immédiate des victimes et permet de prévenir ou de limiter l'installation des troubles de stress post-traumatique. Dans les vingt-quatre premières heures de l'événement, cette prise en charge médicale spécialisée, est indispensable pour soigner la victime.

Dans une situation de type « catastrophe », le décès d'une ou plusieurs personnes peut précipiter les témoins et particulièrement les proches dans l'effroi et rendre cet événement potentiellement traumatique.

Les CUMP relèvent d'une mission d'intérêt général.

○ Les professionnels de la CUMP

Relevant des agences régionales de santé (ARS), ces cellules font intervenir des professionnels de santé volontaires : médecins psychiatres, psychologues, infirmiers... préalablement formés. Ils sont rattachés aux établissements de santé, sièges de SAMU et d'hôpitaux psychiatriques.

Les professionnels de la CUMP proposent une prise en charge ayant pour objectif d'atténuer l'impact psychique des événements vécus. Ils peuvent également intervenir pour des soins post-immédiats avec préparation des relais thérapeutiques ultérieurs.

La CUMP de la Vienne propose des Formations et des temps de sensibilisation avec des mises en situation pratiques pour les entreprises du territoire.

○ Déclenchement de la CUMP

L'intervention des CUMP est déclenchée par le SAMU (service d'aide médicale urgente), après évaluation de la situation.

Il existe une CUMP par département, rattachée au SAMU et joignable via le 15 (depuis un téléphone fixe) ou le 112 (depuis un téléphone portable).

○ Zone d'intervention

Les CUMP interviennent sur le territoire national et ultramarin.

Une ou plusieurs cellules d'urgence médico-psychologique peuvent intervenir en cas de nécessité.

La CUMP renforcée de la Vienne intervient en renfort de la zone et concourt à la mission de coordination régionale.

